

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 2516

By Charles D.
Dossier concernant un tableau de
N. Mores, offert en vente par
Mr Lion Gauchez.

NUMÉRO

DATE

ANALYSE

D'ORDRE.

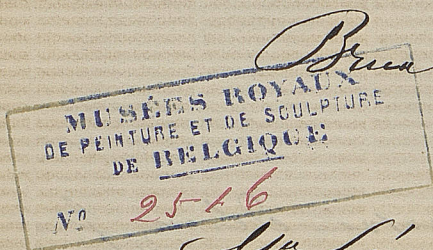
DE LA PIÈCE.

Documents versés dans l'ordre du 29 83

1^{er} juil 34.

Amely

2516 M^{rs} L. Gauchez. tabl. de N. Mores.



Brux. 4 Mars 1885

M. Léon Gauchey
41. rue Suffren.
Paris.

La Direction

Dans la Séance de ce jour,
M. Ed. Fitis, Vice-Président de la
Commission des Musées a donné
connaissance à ses Collègues,
de la Commission que nous
avons bien voulu lui adresser
relativement à un tableau de
M. de Sion, signalé, etc. - voir, comme
un chef-d'œuvre.

La Commission nous remercie
M. de Sion pour le dessin
de Brunelle, mais elle regrette
beaucoup de ne pouvoir
donner suite à votre obligeante
proposition à cause des
conditions dans lesquelles
elle se présente.

Sincèrement

Suivant votre désir, je
vous renvoie la photographie
du tableau en question et
vous prie d'agréer l'ass.
de ma haute estime.

Le Secrétaire
Vob

2/16

Nicolas Mesch
Souvenir - F. 66,000. =

Réponse le Jeudi, un peu tard

L'ART

Revue Bi-Mensuelle illustrée

29, CITÉ D'ANTIN, 29

PARIS

RÉDACTION

Paris, le 1^{er} Avril 1885

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2516

Monsieur Monsieur Fétis,
J'ai l'honneur de
présenter Monsieur le Président
des Commissions directrices de
Monsieur Fétis pour la
Collection qu'il me mettra
en vente avec le tableau de
Nicolas Maresse intitulé
avec cette photographie,
vendredi soir au plus
tard et que je m'occuperai
à Monsieur Fétis.
dimanche & lundi. Si cela
vous est agréable, je
serai très heureux d'en
être l'heure qui vous
conviendra, pour

que je me suis fixé à
attacher par un
mot que je trouverai
à l'hôtel de l'Europe
à mon arrivée.

Auq, j'espère
mon cher Monsieur
Fétis, la nouvelle
expression de mes
meilleurs sentiments
Sincèrement

Monsieur Edouard Fétis

x x x

à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2516

Brux. 4 Avril 1889

à Mr V. Le Roy
Comm. Exp. Des Monies

La Com. Div. des
Monies vous prie de
vouloir bien faire
parvenir votre avis
sur un tableau de
Nicolaes Maer, intitulé
Lucrèce, qui se trouve
déposé dans la Salle
des réserves, au Monie.

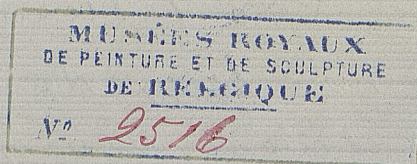
La Commission des
Monies le 4 Avril
à Bruxelles.

Un tel. exp. et
d'ap. de son C. et
dest.

Le Secrétaire

V. L.

Bruxelles, le 6 Avril 1885



Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 4 Avril 1885, et pour satisfaire au désir exprimé par Messieurs les Membres de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de Sculpture, j'ai l'honneur de vous donner mon appréciation sur le mérite et la valeur d'un tableau intitulé: Souvenirs, qui se trouve déposé dans la salle des réunions au Musée.

C'est une des plus belles productions de Naes, très vigoureuse et lumineuse; il s'y montre l'égal de Rembrandt, et le surpasse même, dans certaines parties, par son exécution franche et son brillant coloris.

L'état de conservation en est bon; je n'ai
Monsieur Victor Stiénon, Secrétaire de la Commission
directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

remarque que de petites taches sans importance
dans le fond à gauche et à la partie inférieure.

Les tableaux de cette dimension sont peu
nombreux dans l'œuvre du Maes Rembrandesque,
et sont en ce moment fort recherchés.

Le San Donato, une composition plus petite
qui fait actuellement partie de la Collection
du Baron A. de Rothschild a atteint
85,000 francs, plus les frais.

J'estime le tableau présenté à 90,000 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'assurance de mes sentiments respectueux.

Victor Le Roy

Honorable le Ministre

Bru. 6 Brum 1881.

Nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver la résolution prise à l'unanimité par la Commission Directrice de Musées Royaux d'acquies au prix de cinquante dix mille francs un tableau capital de Nicolas Maes, le meilleur disciple de Rembrandt. Il n'existe que quatre productions du maître avec figures de grande naturelle : une au Musée d'Amsterdam, une autre dans la collection de la Société d'Etij meritis de la même ville, la troisième chez M. de Rothschild à Paris. La quatrième est ~~celle-ci~~ celle-ci, et si elle est acquise par un autre musée, celui de Berlin notamment auquel nous sommes informés qu'on se propose de le porter à notre usage de le prendre, jamais l'occasion ne se présentera plus d'enrichir notre galerie d'une œuvre du maître ayant cette importance. Nous n'hésitons pas à dire que ce tableau est admirable en tout point : peinture, exécution et conservation. L'école de Rembrandt n'a rien produit de plus beau et le chef de cette glorieuse école, lui-même, est allé fier de signer une telle page.

L'œuvre de Maes, dont nous avons l'honneur de vous prier d'autoriser l'acquisition sera un des plus précieux joyaux de la collection de l'Etat. Il serait profondément regrettable qu'on la laissât

passer en d'autres mains. Les occasions d'acquiescer de
tels chefs d'œuvre deviennent de plus en plus rares,
attendu qu'ils sont ~~de plus en plus~~ successivement retirés
de la circulation pour s'immobiliser dans les galeries
publiques. Disposant de crédits presque illimités, les
Municipalités de Londres et de Berlin accaparent la production
capitale au fur et à mesure qu'ils leur vient en
vente. Il serait humiliant pour la Belgique de
ne pas faire entrer de temps en temps, elle aussi, une
œuvre d'une qualité supérieure dans la collection de
l'Etat. Tel sera votre avis, nous n'en doutons pas,
Messieurs le Ministre : aussi est-ce avec une entière con-
fiance que nous attendons votre réponse à notre propo-
sition d'achat, du tableau de Maes dans la prière
pourra être payé au moyen des ressources disponibles
au Budget des Cléricaux (Ex. 1884)
Permettez-moi de vous signaler, Messieurs le Ministre,
l'urgence de la résolution à prendre au sujet de cet
achat, le ~~projet de loi~~ M. Léon Ganche, le
possesseur du tableau pour lequel il s'agit, ayant posé
pour condition formelle que ~~le~~ l'État lui en
donne jadis au plus tard, pour posséder lequel il en
prendrait la libre disposition.

M. le Président
Le Vice-Président
C. S. Létu

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

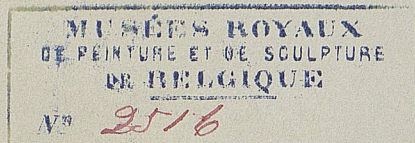
N^o
.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 8 Avril 1885.

Messieurs,



J'ai l'honneur de vous
faire connaître, en réponse à votre
lettre du 6 courant, que vous êtes
autorisés à acquiescer pour le Musée
de l'Etat, le tableau de
Nicolas Maes qui vous est
offert par M. Gaucher au prix
de soixante-six mille francs.

Agitez, Messieurs,
l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,
J. J. Moreau

A la Commission des Musées royaux
de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

No. 7 (*).
pour (**)
voir

recommande
ambrevolée

BRUXELLES
1885

Port
Frais d'exp.
Postes
Avis de recpt.
O. teaux de recid.)

FR. C.

0

M. J. Gaudin

M^r Léon Gauchey,
41, rue Laffitte
Paris.

2576
Nous avons l'honneur
de vous informer que nous
sommes autorisés par le Gou-
vernement à acquiescer
au prix de Luxembour-Sa mille
francs le tableau de Nicolas
Maes, (intitulé: Sans titre)
que vous avez bien voulu
soumettre à notre examen.

Nous considérons, en
 conséquence, cette œuvre
 comme étant définitivement
 achevée par le Ministre de
 l'Etat et nous aurons

lieu à une indemnité de 50 francs
que et dans la plupart des pays
Pour obtenir le remboursement
valeur perdue, il faut qu'elle se
(Loi du 30 mai 1879, art. 44)

Het verlies van een aanverloren
recht tot eene schadevergoeding van 5
België en in het meeste deel der vreemde
Om de terugbetaling eener verloren
bekomen is het noodzakelijk dat zij verzekerd
(Wet van 30 mei 1879, art. 44)

Paris. 8 Avril 1884

M^r Léon Gauchez,
41, rue Laffitte
Paris.



Nous avons l'honneur
de vous informer que nous
sommes autorisés par le Gouverne-
nement à acquérir
au prix de Six cents Six mille
francs le tableau de Nicolas
Maes (intitulé: Samson)
que vous avez bien voulu
susciter à notre nation.

Nous considérons, en
conséquence, cette œuvre
comme étant définitivement
achetée par le Musée de
l'Etat et nous aurons

Tous pour l'avantage de
votre Successeur demander
à Mr. le Procureur Général
pour la liquidation de la
Société par lui intervenue

Recu. ag. Mr. l'ass.
de notre Com. Gen. (dist.)

Pla. C. de Dir.
Le Secrétaire

MS

Paris 9 août 88

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2516

Monsieur Louis Heuzé

J'ai reçu les deux et
vous répondrai offi-
ciellement demain
sur le tableau
appartenant au
Musée - Je ne suis
seulement à Paris
pour rappeler
notre promesse
faite la dernière
fois d'insérer
dans la pièce
payable à Paris

J'avis à l'heure
de l'arrivée au fort
deux autres gens
avec. M. et
C. et nous sommes
à deux qu'on
en grandissime
à de l'heure

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2516

Bruxelles, 10 Avril 1885

M^r Léon Gauchez
41. rue Daffet
Paris.

Comme suite à notre
communication Du 8 de ce mois,
nous avons l'honneur de vous
adresser les formules des pièces
que nous vous prions de vouloir
bien nous faire parvenir afin
que nous puissions réclamer
la liquidation de la somme
de 6600 fr qui vous est due
pour ce que au service des Etats
d'un tableau de M. Maer

Ag^{re}. M^r l'asp. de nos
concordances très d'ail.

Très C^{te} D^{re}.
Le Secrétaire
H. H.

Entre Mr L. Gallan, Part L de
la C^{de} des Mr. Royaux de P. et de
S. de Belgique, d'une part
et Mr deon Guechez, demeurant à Paris,
rue Raffetle n° 41, d'autre part;
Il a été convenu:

Mr deon Guechez cède avec tous droits
pour la somme de Sixante - Six mille
francs (F 66 000) payable à Paris
sur sabbien D. Nicolas allaer instruit.
Regrats. - Cette somme finit son
voile mesurp 1.35 1/2 de
Rabais sur 1.04 de l'ancien.
Fait en double à Paris, le
27 Décembre 1884.

Le Président
Le Second Contractant.

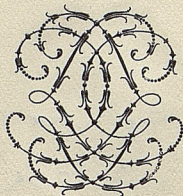
En triple expédition

Le Sousigné déclare qu'il
lui est dû par les Mr. R. de P.
et de S. de Belgique la somme
de Sixante - Six mille francs
(F 66 000) pour raison avec
dit élus et d'un tablier
de Nicolas Maer (intibetig -
Surviver) suivant la convention
passée le 27 Décembre 1884.
Paris, le 27 Décembre 1884.

En triple expédition

PARIS, 41 Rue Lafayette

14 Avril 1885



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

2576

Monsieur Louis Stiering,

J'ai eu l'honneur de
recevoir votre réclamation.
Votre lettre officielle
me demandait quatre
pièces : une en triple
expédition bien qu'elle
ait porté au bas ces
mots : Fait en double
etc., et la grande
en triple expédition.
J'ai moi-même mis
ces 4 pièces dans
une enveloppe et mis
un et pour vous

une seconde enveloppe
et y plaçai avec
satisfaction mes
lettres à la poste.

Ayez l'obligeance
de vérifier et agréer
mon cher Monsieur
l'opinion de mes
meilleurs amis
Hauptmann